



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 46

Mercredi 9 décembre 2020

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Corcelles

Nomination du Fontainier

Nous informons la population que lors de la séance du 19 novembre 2020, les membres du Conseil ont nommé:

M. Pierre-Henri Gobat au poste de Fontainier

Nous lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle activité et nous nous réjouissons d'ores et déjà de notre future collaboration.

Corcelles, le 9 décembre 2020

Conseil communal

Déneigement des places et chemins privés

Nous tenons à rendre attentive la population que la Commune décline toute responsabilité quant à d'éventuels dégâts sur des véhicules en stationnement sur les places ou sur la voie publique pendant le déneigement.

Corcelles, le 9 décembre 2020

Conseil communal

Fontaines du village

Dans le courant du mois de septembre 2020, le Conseil communal avait décidé de fermer les fontaines pour diverses raisons.

Désormais, les fontaines ont été à nouveau ouvertes. Pendant l'hiver, les fontaines doivent couler pour éviter de geler.

Nous demandons donc à la population de ni ouvrir ni fermer les fontaines. En effet, la Commune est responsable de ces dernières.

Corcelles, le 9 décembre 2020

Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérants: Sophie et Walther Hostettmann, rue des Coillardards 3, 2738 Court.

Propriétaires: idem requérants.

Auteur du projet: VarianteB SA, rue de Mévilier 26, 2738 Court.

Emplacement: parcelle N° 181, au lieu-dit « rue Centrale 18 », 2738 Court.

Projet: transformations intérieures; installation d'un poêle à pellets; aménagement d'une terrasse couverte au Sud du bâtiment.

Chauffage: chauffage central inchangé, ajout d'un poêle à pellets.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone d'affectation: HA3.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} janvier 2021 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions

ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Les personnes désirant consulter ce dossier durant la période de fermeture de fin d'année de l'administration sont priées de prendre rendez-vous en appelant le 032 497 71 12 du lundi au vendredi (à l'exception du 25 décembre 2020 et du 1^{er} janvier 2021), entre 10h30 et 11h30.

Court, le 2 décembre 2020

Municipalité de Court, administration municipale

Administration municipale

Fermeture de fin d'année

Le guichet de l'administration municipale fermera ses portes le mercredi 23 décembre 2020 à 17h et les rouvrira le lundi 11 janvier 2021 à 10h30.

En cas d'urgence, une permanence téléphonique sera assurée du lundi au vendredi (à l'exception du 25 décembre 2020 et du 1^{er} janvier 2021), le matin entre 10h30 et 11h30, au 032 497 71 12.

Les personnes désirant consulter des dossiers déposés publiquement durant la fermeture (demandes de permis de construire par exemple) sont priées de contacter l'administration municipale au numéro précité en vue de fixer un rendez-vous.

Le personnel et les membres du Conseil municipal profitent de l'occasion qui leur est offerte pour souhaiter de belles fêtes de fin d'année à l'ensemble de la population.

Court, le 9 décembre 2020

Municipalité de Court, Conseil municipal

Vice-Mairie en 2021

Par décision du Conseil municipal, Madame Nathalie Schranz (Sans parti) fonctionnera en qualité de Vice-Maire durant toute l'année 2021.

Court, le 9 décembre 2020

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémises

Avis de construction

Requérant: Membrez André, Les Amatennes 4, 2744 Belprahon.

Propriétaire foncier: Membrez Stéphane, Rue Jolimont 22, 2740 Moutier.

Auteur du projet: Girardin Stores Sàrl, Rue de la Rauss 18, 2743 Eschert.

Emplacement: Parcelle N° 232, au lieu-dit: Rue de l'Industrie 62.

Projet: Remplacement des volets par des stores Montfix motorisés, solaires, gris, avec caisson au-dessus de chaque fenêtre.

Dimensions: Selon plans déposés.

Genre de construction: Selon plans déposés.

Zone: zone mixte - Centre C.

Recensement architectural: Ensemble bâti B.



Belprahon

Administration communale

Fermeture de fin d'année

Pendant les Fêtes de fin d'année, l'administration communale restera fermée du 24 décembre 2020 au 10 janvier 2021.

Le Conseil communal souhaite d'ores et déjà à toutes et à tous de Joyeuses Fêtes.

Belprahon, le 9 décembre 2020

Le Conseil communal



Champoz

Avis de construction

Requérant: M. Roger Voyame, Ch. de la Colette 3, 1268 Begnins

Projet: Création d'une douche, installation de 4 panneaux solaires photovoltaïque et modification de 3 ouvertures en façade, sur parcelle N° 259, au lieu-dit: Pré Jean 31t sur la Montagne de Moron à 2735 Champoz

Dimensions: selon plans déposés

Genre de construction: selon plans déposés

Zone: agricole

Dérogation requise: art. 24 LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, du 9 décembre 2020 au 8 janvier 2021 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Champoz, le 9 décembre 2020

Le Conseil communal

www.lasemaine.ch

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} janvier 2021 inclusivement auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant la fermeture des fêtes de fin d'année du secrétariat communal, le dossier peut être consulté en prenant rendez-vous aux N^{os} de tél. suivants: 077 450 83 27 ou 076 319 03 71.

Crémines, le 2 décembre 2020

Secrétariat communal



Eschert

Avis de construction

Requérant: Monsieur Albert Ruch, Clos Hennet 3, 2740 Moutier.

Auteur du projet: Monsieur Albert Ruch, Clos Hennet 3, 2740 Moutier.

Emplacement: Parcelle N° 681, Rue de la Rauss 10, 2743 Eschert.

Projet: Construction d'un hangar pour stockage de bois.

Dimensions et genre: Selon plans déposés.

Construction: Selon plans déposés.

Zone: HA2.

Dérogation requise: art. 24 al. 2 RC.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale d'Eschert **jusqu'au 14 janvier 2021 inclusivement**.

Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

En raison de la fermeture du bureau communal du 24 décembre 2020 au 10 janvier 2021, prière de contacter le N° 077 495 06 45 pour des consultations entre le 4 et le 8 janvier 2020.

Eschert, le 26 novembre 2020

Conseil communal

Election communale du 29 novembre 2020

Résultats de l'élection complémentaire au conseil communal

Lors de l'élection libre du 29 novembre 2020, les citoyennes et citoyens d'Eschert ont élu M. Pierre-André Barras, en qualité de conseiller communal.

Electeurs inscrits:	259
Cartes de légitimation rentrées:	92
Bulletins valables:	75
Participation:	35.52%
Ont obtenu des voix:	
Barras Pierre-André:	57
Cerf Yvan:	2
Ganguin Jean-Philippe:	2
Ganguin Christian:	2
Beuchat Pierre-Alain:	2
Divers citoyens:	10

Selon l'art. 67a, al. 1 de la loi sur la procédure et la juridiction administrative (LPJA), un recours peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary, contre les résultats de la présente élection dans les 20 jours à compter de la date du scrutin.

Eschert, le 30 novembre 2020

Le conseil communal

Assemblée bourgeoise

Assemblée bourgeoise du jeudi 14 janvier 2021 à 20h à la Maison Communale

Ordre du jour

1. Mutation 2018-1. Réfection de la route d'accès au Haut du Village, prévoyant la cession gratuite de 10m² à la Commune mixte d'Eschert à distraire de l'immeuble feuillet N° 247 d'Eschert et à adjoindre à l'immeuble feuillet N° 673 d'Eschert
2. Divers

Un recours en matière communale peut être formé dans les 30 jours après l'assemblée bourgeoise auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Vu la situation actuelle liée au Covid-19, le port du masque sera obligatoire lors de l'assemblée.

Eschert, le 1^{er} décembre 2020

Conseil communal

Avis de construction

Requérant: Monsieur Gérard Ruch, Rue du Tilleul 6, 2743 Eschert

Auteur du projet: Monsieur Gérard Ruch, Rue du Tilleul 6, 2743 Eschert

Emplacement: Parcelle N° 45, Rue du Tilleul 6b, 2743 Eschert

Projet: rénovation du grenier-bûcher avec réfection des parois et du toit

Dimensions et genre: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: CA

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale d'Eschert **jusqu'au 15 janvier 2021 inclusivement**.

Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

En raison de la fermeture du bureau communal du 24 décembre 2020 au 11 janvier 2021, prière de contacter le N° 077 495 06 45 pour prendre rendez-vous afin de consulter le dossier entre le 4 et le 8 janvier 2021.

Eschert, le 3 décembre 2020

Conseil communal Eschert

Avis de construction

Requérante: Madame Christiane Widmer, Rue de Soleure 29, 2740 Moutier

Auteur du projet: Widmer Erwin Sàrl, Rue de la Rauss 18, 2743 Eschert

Emplacement: parcelle N° 540, Rue de la Poste 1, 2743 Eschert

Projet: transformations intérieures, ouverture de fenêtres en façade et construction d'une terrasse-couvert à voitures

Dimensions et genre: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: HA2

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale d'Eschert **jusqu'au 14 janvier 2021 inclusivement**.

Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

En raison de la fermeture du bureau communal du 24 décembre 2020 au 11 janvier 2021, prière de contacter le N° 077 495 06 45 pour prendre rendez-vous afin de consulter le dossier entre le 4 et le 8 janvier 2021.

Eschert, le 3 décembre 2020

Conseil communal Eschert

Assemblée communale – rappel

Le conseil communal rappelle aux citoyens-ennes ayant le droit de vote en matière communale que la prochaine assemblée communale se tiendra **le jeudi 10 décembre 2020 à 20h** à la Maison communale à Eschert avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Discuter et approuver le budget 2021 du Syndicat scolaire du Grand Val.
2. Discuter et approuver le budget 2021 de la commune mixte d'Eschert avec:
 - a) la quotité d'impôt (inchangée)
 - b) la taxe immobilière (inchangée)
 - c) la taxe d'exemption du service actif dans le corps des sapeurs-pompiers (inchangée)
3. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 70'000.- pour la réfection du chauffage à la bergerie
4. Promotions civiques
5. Divers

Nous rappelons aux ayants-droits que les mesures sanitaires seront strictement appliquées et que le port du masque est obligatoire.

Eschert, le 7 décembre 2020

Le conseil communal



Loveresse

Avis de construction

Requérante: BNJ FM SA, Route de Delémont 15, 2842 Rossemaison.

Emplacement: parcelle N° 389, au lieu-dit: «Moron», commune de Loveresse.

Projet: installation d'une cabane en bois pour le stockage du matériel technique nécessaire à la diffusion radiophonique FM et DAB.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h

Zones de protection : périmètre de protection du paysage PP1 «Montagne» (art. 531 RCC) et herbage sec riche en espèces (art. 532 E3 RCC).

Dérégulations : art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 janvier 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Loveresse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 décembre 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Moutier

Services techniques

Facturation de l'émolument de base pour l'enlèvement et l'élimination des déchets pour les objets vacants (toutes catégories) – Information aux propriétaires et aux gérances d'immeubles

Compte tenu des dispositions légales, de la jurisprudence et du Règlement communal sur les déchets, la Municipalité de Moutier informe les propriétaires et les gérances d'immeubles que **dès le 1^{er} janvier 2021** :

- L'émolument de base pour l'enlèvement et l'élimination des déchets pour toutes catégories assujetties au paiement de la taxe sera facturé pour les objets vacants pendant une durée minimale de 6 mois.
- La facturation sera réactivée dès que l'objet ne sera plus vacant. Le propriétaire a l'obligation d'annoncer cette modification.

A l'issue de cette période, la facturation sera supprimée pour le mois suivant, **uniquement sur demande écrite du propriétaire ou de la gérance**, adressée au Service de facturation des Services industriels, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier.

Moutier, le 10 novembre 2020

Conseil municipal

Calendrier des déchets 2021

Nous informons la population que le calendrier des déchets 2021 sera distribué par le biais du magazine Moutier.ch dans l'édition du mois de décembre.

Aussi, la population est invitée à détacher et à conserver ce calendrier.

Le programme de ramassage ainsi que les directives sur les déchets sont disponibles sur le site internet de la Municipalité : www.moutier.ch.

De plus, les internautes peuvent intégrer dans leurs calendriers respectifs (ordinateur, smartphone, etc) les fichiers au format «ics» qui contiennent les dates de tous les ramassages des déchets dans la commune de Moutier (Quartier 1 ou Quartier 2) avec un rappel le jour qui précède le ramassage concerné (lien pour télécharger les calendriers informatisés : www.moutier.ch/dechets)

Moutier, le 9 décembre 2020

Services Techniques / Travaux Publics

Déploiement du Smartmetering dans le réseau électrique de la commune de Moutier

Dans le cadre de ses compétences, le Conseil municipal, lors de sa séance du 1^{er} décembre 2020,

a voté un crédit cadre indexable de Fr. 1'299'907.– (hors TVA) pour le projet de déploiement du Smartmetering dans le réseau électrique de la commune de Moutier entre 2021 et 2027, conformément aux obligations de la législation fédérale. Il s'agit d'une dépense liée, au sens de l'article 101 Oco (Ordonnance sur les communes).

Moutier, le 2 décembre 2020

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant : Konrad Philippe, Petit Champoz 5, 2740 Moutier

Auteur du projet : BiCon AG, 8280 Kreuzlingen

Emplacement : Parcelle N° 2010, Petit Champoz 5

Projet : Aménagement d'une microstep et d'un biotope

Zone : Agricole

Dérégulation : Art. 24 LAT

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 8 janvier 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 24 décembre 2020 au 3 janvier 2021, l'Administration communale sera fermée.

Moutier, le 9 décembre 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Simonin Christiane et Jean-Claude, rue de la Condemine 28, 2740 Moutier

Auteur du projet : Eco6therm Sàrl, 2832 Rebeuvelier

Emplacement : Parcelle N° 2757, rue de la Condemine 28

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau

Zone : H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 4 janvier 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 24 décembre 2020 au 3 janvier 2021, l'Administration communale sera fermée.

Moutier, le 2 décembre 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Rohrer Laurent, rue Jolimont 3, 2740 Moutier

Auteur du projet : GobaTech, 2824 Vicques

Emplacement : Parcelle N° 1999, rue Jolimont 3

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau

Zone : H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 4 janvier 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville

1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 24 décembre 2020 au 3 janvier 2021, l'Administration communale sera fermée.

Moutier, le 2 décembre 2020

Services Techniques-Urbanisme

Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours

- trois places d'apprenti(e) employé(e) de commerce à l'administration communale ;
- une place d'apprenti(e) agent(e) d'exploitation (service conciergerie) ;
- avec entrée en fonction à mi-août 2021.

Renseignements pour les apprenti(e)s employé(e) de commerce auprès de M^{me} Virginie Simonin, Adjointe au Chancelier (Tél. 032 494 11 11, courriel : virginie.simonin@moutier.ch).

Renseignements pour l'apprenti(e) agent(e) d'exploitation auprès de M. Marco Fernandez, Chef du Service des Bâtiments (Tél. 032 494 13 33, courriel : marco.fernandez@moutier.ch).

Le dossier de candidature comprenant lettre de motivation, curriculum vitae et photocopies du dernier bulletin scolaire doit être adressé, par courrier postal uniquement, à M. Christian Vaquin, Chancelier municipal, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, Case postale 927, 2740 Moutier. **Délai de réception : 11 décembre 2020.**

Moutier, le 25 novembre 2020

Conseil municipal



Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Service hivernal 2020-2021

Pour faciliter les travaux de déneigement et également prévenir les accidents, les propriétaires de véhicules qui disposent de places de stationnement sur un terrain privé ou de garages voudront bien éviter de laisser leurs véhicules sur la chaussée. Ceux qui n'ont pas d'autre solution ne stationneront pas à proximité des carrefours, dans les virages, sur les trottoirs, sur les routes étroites, dans les impasses et aux endroits sans visibilité. Les propriétaires sont également priés de ne pas déposer la neige qu'ils dégagent de leur propriété sur la route.

Les amas de neige qui glissent des toits et les blocs de glace qui se détachent des gouttières sont un véritable danger en hiver. Nous vous rappelons que l'élimination de la neige et de la glace est de la responsabilité de chaque propriétaire et sa responsabilité est engagée si quelqu'un subit un dommage.

Les éventuels dégâts occasionnés par le service de déneigement sont à annoncer sans délai au secrétariat municipal avec description, date de l'incident et idéalement accompagnés d'une photo.

Perrefitte, le 9 décembre 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants : M^{me} Mélanie Bueche et M. Emmanuel Lanz, Clos du Moulin 8, 2742 Perrefitte

Auteur du projet : Villatype SA, 2744 Belprahon

Projet : Construction d'une maison familiale avec pergola et construction d'un accès sur feuillet N° 937. Installation d'une PAC air/eau d'une puissance de 33 dBA (la valeur de planification de 45

dBA est respectée) sur parcelle N° 935 du ban de Perrefitte au lieu-dit « Gros Champs »

Dimensions : selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 janvier 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant la fermeture du bureau communal du 24 décembre 2020 au 3 janvier 2021, le dossier peut être consulté en prenant rendez-vous au préalable au 078 621 68 91.

Perrefitte, le 9 décembre 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants : M^{me} et M. Stéphanie et Marcos Miguel Dos Santos, Clos du Moulin 8, 2742 Perrefitte

Auteur du projet : Villatype SA, 2744 Belprahon

Projet : Construction d'une maison familiale avec pergola et construction d'un accès sur feuillet N° 937. Installation d'une PAC air/eau d'une puissance de 33 dBA (la valeur de planification de 45 dBA est respectée) sur parcelle N° 936 du ban de Perrefitte au lieu-dit « Gros Champs ».

Dimensions : selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 janvier 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant la fermeture du bureau communal du 24 décembre 2020 au 3 janvier 2021, le dossier peut être consulté en prenant rendez-vous au préalable au 078 621 68 91.

Perrefitte, le 9 décembre 2020

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérant : Monsieur Steve Moeri, Route de Vermala 25, 3963 Crans-Montana.

Emplacement : parcelles N°s 260 et 356, au lieu-dit : « Derrière les Maisons 5 », Sornetan, commune de Petit-Val.

Projet : modification et agrandissement de l'accès en gravier par la pose de pavés de type creux (remplissage de gravillon ou gazon).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : mixte.

Recensement architectural : objet C, digne de protection, sous contrat de classement depuis le 12.02.2005, ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 janvier 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 9 décembre 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Reconvilier

Avis de construction

Requérant : Neuschwander Raphaël, Rue Saint-Maurice 19, 2852 Courtételle.

Propriétaire : Neuschwander Raphaël, Rue Saint-Maurice 19, 2852 Courtételle.

Auteur du projet : Neuschwander Raphaël, Rue Saint-Maurice 19, 2852 Courtételle.

Emplacement : Parcelle N° 12, Route de Saules 1.

Projet : Pose d'un bandeau publicitaire pour 5 enseignes sur la façade Sud, pose d'une plaque publicitaire en façade Est et pose d'une vitrine publicitaire en façade Ouest, le tout non lumineux.

Dimensions : Selon plans déposés.

Zone : HA3.

Zone de protection : PAL 1 « Village Ancien et Centre ».

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 4 janvier 2021 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 2 décembre 2020

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant : Bati Tutti Sàrl, M. Angelo Inzitari, H.-F. Sandoz 80, 2710 Tavannes.

Propriétaire : Bati Tutti Sàrl, M. Angelo Inzitari, H.-F. Sandoz 80, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : Bureau d'architecture Alexandre Glück, H.-F. Sandoz 35, 2710 Tavannes.

Emplacement : Parcelle N° 2274, Rue des Prés 6 et 6a.

Projet : Construction d'une maison familiale avec couvert et garage annexe, pose d'une pompe à chaleur extérieure et pose de deux panneaux solaires pour l'eau chaude sur le toit, création d'un accès.

Dimensions : Selon plans déposés.

Zone : H2.

Dérogation : Art. 24 RAC.

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 4 janvier 2021 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 2 décembre 2020

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant : Röthlisberger Alain, La Chaudrette 2, 2732 Reconvilier

Propriétaire : Röthlisberger Alain, La Chaudrette 2, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Bureau d'architecture Bruno Cattoni, Rue de la Gare 16, 2720 Tramelan

Emplacement : Parcelle N° 864, La Chaudrette 2

Projet : Pose de deux fenêtres en pente sur le pan Nord du toit

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 8 janvier 2021 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 9 décembre 2020

Le secrétariat municipal

Permis de construire récemment délivrés

Le Conseil municipal a octroyé les permis de construire suivants :

- à Maire Raymond pour le remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, désaffectation de la citerne à mazout existante, Les Molez 13, parcelle N° 1191
- à Sangouchitte Janique et Vilapanth pour le changement d'affectation de locaux chauffés existants situés au rez-de-chaussée en un appartement avec ajout d'une cuisine et d'une salle d'eau, Grand-Rue 50, parcelle N° 992
- à Lerch Nicole et Gerhard pour la création de places de parc en pavés filtrants, La Combe 3, parcelle N° 1535
- à Wimmer Mireille et Alain pour la pose d'un conduit de cheminée extérieur en façade Ouest pour le poêle à pellets existant, Route de Saules 3, parcelle N° 883
- à Bühler Stève pour le remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur, élimination de la citerne à mazout existante, La Promenade 2, parcelle N° 1436
- à Gygax Julie et Mathieu pour la construction d'une maison familiale avec double garage intégré, pose d'une pompe à chaleur extérieure et pose de trois panneaux solaires pour l'eau chaude sur le toit, Chemin des Bosquets 5, parcelle N° 2299
- à Staudenmann Julie et Romain pour le remplacement de la haie par une palissade en mélèze couleur naturelle d'une longueur de 10m80 et d'une hauteur de 1m80, Chemin des Mésanges 3, parcelle N° 1401
- à Habegger Mélanie et Christophe pour la construction d'un couvert à voitures en bois avec toit plat, ouvert sur les côtés, Rue des Oeuchettes 6a, parcelle N° 1266
- à Mollier Adrien pour la démolition de la cabane de jardin numéroté 11e et remplacement par de la pelouse, parcelle N° 1199

**Retrouvez la feuille officielle d'avis du district
de Moutier en version électronique sur
www.lasemaine.ch**

La Préfecture du Jura bernois a octroyé les permis de construire suivants :

- à Stöhr Vivienne et Ansia Maxime pour le changement d'affectation du chalet de la Golatte en habitation principale sans modification du bâtiment, Fülliloch 1, parcelle N° 1523
- à Saillim SA et Imval SA pour la construction de deux immeubles de 9 et 15 appartements avec parking souterrain de 22 places et abri commun, aménagement de 14 places de stationnement à l'extérieur, pose d'installations photovoltaïques et de pompes à chaleur en toiture, Rue du 16 Mars 15 et 17, parcelles N° 471 et 2302

Reconvilier, le 9 décembre 2020

Le Conseil municipal



Saicourt

Informations communales

Election complémentaire du 29 novembre 2020

M. Marc Alain Paroz a été élu lors de l'élection libre du 29 novembre 2020.

Après un délai de réflexion, M. Marc Alain Paroz a pris la décision de refuser son élection par manque de temps.

Une nouvelle élection complémentaire aura lieu le 7 mars 2021. Le délai de dépôt des listes sera fixé au vendredi 29 janvier 2021 à 11 h. La publication aura lieu dans la Feuille officielle d'avis du 6 janvier 2021.

Analyses de l'eau potable

Le laboratoire cantonal a prélevé des échantillons d'eau le 2 novembre 2020. Les échantillons étaient conformes aux prescriptions cantonales.

Arrêt de bus Bellelay

L'arrêt de bus a été déplacé à proximité de l'ancienne école primaire. Dès le 13 décembre prochain, un nouvel arrêt de bus sur demande sera disponible à l'entrée du village à proximité de la Maison de la Tête de Moine.

Fermeture du bureau municipal

Durant les fêtes de fin d'année, le bureau municipal sera fermé du 24 décembre 2020 au 8 janvier 2021. Réouverture du bureau le 11 janvier 2021 selon l'horaire habituel. Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

Le Fuet, le 9 décembre 2020

Conseil municipal



Saules

Annulation de la Fête de Noël des Ecoles

La traditionnelle Fête de Noël des Ecoles est annulée en raison de la situation sanitaire actuelle liée au coronavirus.

Saules, le 16 novembre 2020

Conseil communal



Sorvilier

Avis de construction

Requérant : M. Cyril Beutler, Grand-Rue 4, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, Architecte HES, Rue Aimé Charpilloz 4, 2735 Valbirse.

Emplacement : parcelle N° 229, au lieu-dit : « Clos Beausan 6 ».

Projet : Modifications du permis de construire 135/2020 : ajout de 20 cm d'isolation périphérique en façade Nord.

Dimensions et construction : selon les plans déposés.

Zone : Village ancien, ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 janvier 2021 inclusivement**, au secrétariat communal de Sorvilier, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 2 décembre 2020

Conseil municipal

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise

Le procès-verbal de l'assemblée de la Commune bourgeoise de Sorvilier du 27 novembre 2020 est déposé publiquement à l'administration bourgeoise de Sorvilier (Rue Principale 19) à partir du 9 décembre 2020 (durant 20 jours) (soit du 9 décembre 2020 au 18 décembre 2020 et après les fêtes de fin d'année du 4 au 13 janvier 2021 inclus). Durant ce délai, les ayants-droits au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de Bourgeoisie.

Sorvilier, le 4 décembre 2020

Le conseil de bourgeoisie



Tavannes

Avis de construction

Requérante : Assemblée Chrétienne Tavannes, La Combe 10, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : Kipfer Danael CAO, Grand-rue 149, 2720 Tramelan.

Projet : installation d'un panneau publicitaire sur la parcelle N° 1880 en zone d'activités A1 « Malvaux ».

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 janvier 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 9 décembre 2020

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant : Francam SA, Rue du Jura 1, 2800 Delémont.

Projet : modification du projet de construction d'un immeuble au chemin de la Firole 9 sis sur la parcelle N° 2285 en zone H4 à Tavannes, soit l'ajout d'un poêle dans l'appartement se trouvant sur l'étage de l'attique avec un canal de fumée en toiture.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 janvier 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 9 décembre 2020

Le chef des travaux publics



Valbirse

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage : Bühler Bertrand, Champ Pention 13, 2735 Bévillard.

Auteur du projet : Soleol SA, Chemin des Marais 1, 1470 Estavayer-le-Lac.

Adresse du projet : BF 1241, Champ Pention 13, 2735 Bévillard.

Description du projet : construction d'un carport avec pose de panneaux solaires sur la toiture.

Dimensions du projet : selon plans déposés.

Constructions du projet : selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions : H2.

Dérogation : Art. 44 et 19 du règlement de construction de Bévillard (non-respect de la distance aux limites et distance à la route communale).

Dépôt public : du 2 décembre 2020 au 1^{er} janvier 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 26 novembre 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage : Affolter Fred, Le Noveleu 5, 2744 Belprahon

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 727, Rue Aimé-Charpilloz 16, 2735 Bévillard

Description du projet : Installation d'un nouveau système de chauffage pompe à chaleur air-eau à l'ouest de la parcelle

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre

Dérogation : Art. 45 du règlement de construction de Bévillard

Dépôt public : Du 9 décembre 2020 au 8 janvier 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des

charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévilard, le 4 décembre 2020

Commune mixte de Valbirse

usage du droit de référendum facultatif dans le délai imparti, le Conseil communal informe de :

- L'entrée en force au 1^{er} janvier 2021 du nouveau règlement concernant la taxe de séjour
- L'entrée en force au 19 octobre 2020 du nouveau règlement d'utilisation des bâtiments communaux ainsi que du matériel communal
- L'abrogation du règlement du conseil des parents

- L'abrogation du règlement concernant les prêts hypothécaires sans intérêts

Bévilard, le 2 décembre 2020

Conseil communal de Valbirse

Entrée en force de règlements

Suite aux décisions prises le 19 octobre 2020 par le Conseil général et compte tenu que nul n'a fait

informations pratiques



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 17 h à 19 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Belprahon

Commune de Belprahon
Administration communale
Les Grands Clos 5, Belprahon
Case postale 257
2740 Moutier

Tél. du secrétariat: 032 493 48 27
Courriel: secretariat@belprahon.ch
Tél. de la caisse: 032 493 18 60
Courriel: caisse@belprahon.ch
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h
Site internet: www.belprahon.ch



Champoz

Commune mixte de Champoz
Brogna Alexandra
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88
Courriel: admin.champoz@bluewin.ch
Heures d'ouverture: Lundi soir de 18 h 30 à 19 h 30
Site internet: www.champoz.ch

Calendrier des parutions 2020

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	52	48	23.12.2020	mercredi
51	47	16.12.2020	mercredi	53		30.12.2020	SUPPRIME

informations pratiques



Crémines

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémines

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85
Courriel: secretariat@eschert.ch
Site internet: www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55
Pour les cartes journalières: 079 729 56 89
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17 h à 19 h

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Magali Zampedri
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: perrefitte@gmail.com
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel: secretariat@tavannes.ch
Heures d'ouverture: Lundi à vendredi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h
Jeudi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h
Site internet: www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40	Travaux publics	032 482 60 47
Secrétariat	032 482 60 43	Agence AVS	032 482 60 46
Caisse	032 482 60 44	Service social	032 482 65 70
Contrôle des habitants	032 482 60 45		



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpiloz 2
2735 Bévilard

Téléphone: 032 491 61 61
Courriel: info@valbirse.ch
Site internet: www.valbirse.ch
facebook.com/valbirse

Heures d'ouverture

- Lundi / Mardi de 10 h à 12 h et 14 h à 17 h
- Mercredi de 10 h à 12 h / fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 14 h à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h et 14 h à 16 h